

Paris, le 07 août 2012



N° 2456/FCD/Sports

Affaire suivie par : Catherine MACQUET

☎ : 01.46.73.72.92 - ✉ : [c.macquet@lafederationdefense.fr](mailto:c.macquet@lafederationdefense.fr)

## NOTE D'ORGANISATION

**du 20<sup>ème</sup> championnat de France de bowling**  
*de la Fédération des clubs de la défense (FCD)*

**les 03 et 04 novembre 2012**  
**à RAMBOUILLET (Yvelines)**

**Référence :** Règlement particulier du championnat de France de bowling de la FCD diffusé sous le n° 2382/FCD du 02 août 2012.

**P.J.** (également disponibles au format Word sur le site fédéral) :

- Annexe I**      **Bulletin d'engagement**
- Annexe II**     **Fiche de renseignements**
- Annexe III**    **Demande de remboursement des frais de déplacement**



## **1. ORGANISATION GÉNÉRALE**

Le 20<sup>ème</sup> championnat de France de bowling de la fédération des clubs de la défense (FCD) se déroulera les samedi 03 et dimanche 04 novembre 2012 à Rambouillet (Yvelines).

L'organisation de cette manifestation est confiée à la ligue Ile-de-France de la FCD.

Cette compétition homologuée et inscrite au calendrier officiel 2012 de la Fédération française de bowling et de sports de quilles (FFBSQ), a fait l'objet d'une convention sportive entre les deux fédérations.

## **2. ORGANISATION TECHNIQUE**

Le championnat est organisé conformément au règlement particulier cité en référence, ainsi qu'au règlement en vigueur de la FFBSQ.

### **2.1. Ligue organisatrice**

**Ligue Ile-de-France de la FCD**

Base aérienne 107 - Route de Gizy

**78129 VILLACOUBLAY AIR**

Tél. : **01.41.28.93.04** - Fax : **01.41.28.93.03** - Courriel : [secretariat@fcsad-idf.com](mailto:secretariat@fcsad-idf.com)

### **2.2. Conseiller technique sportif national de la FCD (CTSN)**

**Mr Dominique LÉGÉ**

8, avenue du 8-Mai

**33520 BRUGES**

Tél. : **05.56.28.17.83** -  : **06.12.39.02.44**

Courriel : [dominiquelege@sfr.fr](mailto:dominiquelege@sfr.fr) ou [d.lege@lafederationdefense.fr](mailto:d.lege@lafederationdefense.fr)

### **2.3. Conseiller technique sportif régional Ile-de-France de la FCD (CTSR)**

**Mr Christian LAIGNEAU**

15, rue Marcel Cachin

**28500 LURAY**

Tél. : **02.37.64.24.41** -  : **06.08.42.59.54** - Courriel : [laigneau.christian@orange.fr](mailto:laigneau.christian@orange.fr)

### **2.4. Lieu de la compétition**

**Bowling de Rambouillet**

ZAC du bel Air - 11, rue Hippolyte Mège-Mouriès

**78120 RAMBOUILLET**

Tél. : **01.34.84.07.40** - Courriel : [bowling.rambouillet@wanadoo.fr](mailto:bowling.rambouillet@wanadoo.fr)

## **3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES**

### **3.1. Accueil**

Le vendredi 03 novembre 2012, au bowling de Rambouillet, à partir de 16h00.

Le samedi 04 novembre 2012, au bowling de Rambouillet, à partir de 07 h 30.

### **3.2. Hébergement**

Les compétiteurs et accompagnateurs seront logés à:

✓ **ETAP HÔTEL**

ZAC du Bel Air - Rue Joseph Jacquard - 78120 Rambouillet

✓ **Hôtel BALLADINS**

ZAC du Bel Air - Rue Joseph Jacquard - 78120 Rambouillet

✓ **Hôtel NOCTUEL**

ZAC du Bel Air - 2 bis, rue Pierre Métairie- 78120 Rambouillet

**Les coûts de l'hébergement et du petit-déjeuner, pour les compétiteurs, sont pris en charge par l'organisation.**

### **3.3. Restauration**

Les repas du samedi midi et du dimanche midi sont libres et non remboursés par l'organisation, un buffet ou repas sera proposé par le bowling au prix de **15 €/personne (réservation à l'engagement, montant à régler sur place)**.

Le dîner de cohésion du samedi soir sera assuré par :

**Restaurant CASA NOSTRA**

ZA du Bel Air - Rue Mèges Mouriès - 78120 Rambouillet

Tél. : **01.30.41.08.68**

**Le repas de cohésion est pris en charge par la FCD, dans le cadre des droits d'engagement, pour les compétiteurs, les officiels et les invités.**

**NOTA : Les participants qui n'accepteront pas les propositions faites par l'organisateur ne pourront prétendre au remboursement des frais engagés de leur propre initiative.**

## **4. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

### **4.1. Contrôle des licences**

Conformément à l'article 2.3. du règlement particulier, les participants devront **obligatoirement** présenter les licences FCD établies au titre de la saison 2012/2013 et FFBSQ 2012.

**En cas de non présentation de ces documents, la participation au championnat sera refusée et ne donnera lieu à aucun remboursement des frais de déplacement et d'inscription.**

### **4.2. Droit d'engagement**

Il est fixé à **72,50 € par compétiteur, soit 290 €/équipe** (réf. : circulaire "Organisation des compétitions CN Bowling FFBSQ 2012").

### **4.3. Bulletin d'engagement et chèque de caution**

Un chèque de caution de **50 € par compétiteur**, libellé à l'ordre de la FCD, est adressé au bureau activités sportives de la FCD et également joint au règlement des prestations demandées dans l'annexe 1. Ce chèque sera retourné par la FCD après vérification du respect de leurs demandes de repas et d'hébergement.

### **4.4. Accompagnateurs**

**Les accompagnants régleront un forfait de 100 €** incluant l'hébergement, les petits déjeuners et le repas de cohésion.

### **4.5. Récompenses**

La mise en place des médailles est assurée par la FCD et les coupes par la ligue organisatrice.

## **5. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION**

**Le nombre d'équipes est limité à 18 quadrettes constituées.**

### **5.1. Championnat équipe**

Ce championnat se déroule en système Round Robin sur 17 rencontres :

- ⇒ Attribution de : 3 points par match gagné,  
2 points par match à égalité,  
1 point par match perdu,  
0 point par match forfait.

### **5.2. Championnat individuel**

Sur le total des 17 lignes en équipes.

### **5.3. Égalité**

En cas d'égalité, les équipes seront départagées :

- ⇒ par le résultat de la confrontation avec la ou les équipes concernées,
- ⇒ puis, en cas de nouvelles égalités, par le total quilles réalisé sur l'ensemble de la compétition par chacune des équipes concernées.

En cas d'égalité pour le classement individuel :

⇒ Conformément au règlement de la fédération délégataire, la notion d'ex-aequo s'applique à ce classement.

#### **5.4. Horaires de jeu**

➤ **Samedi 03 novembre 2012**

08h30 à 12h45 - 5 lignes

14h00 à 19h00 - 6 lignes

➤ **Dimanche 04 novembre 2012**

08h30 à 12h00 - 4 lignes

13h15 à 15 h00 - 2 lignes

#### **6. REMISE DES PRIX**

Dimanche 04 novembre 2012 à 15h30.

#### **7. VIN D'HONNEUR**

Dimanche 04 novembre 2012 à 16h15.

#### **8. ENGAGEMENTS**

Les engagements se feront exclusivement au moyen de l'annexe I jointe à la présente note, à laquelle seront joint les règlements.

**Aucun dossier incomplet ne sera enregistré.**

**La date limite d'engagement est fixée au vendredi 12 octobre 2012, terme de rigueur, cachet de la poste faisant foi.**

Les participant(e)s devront être **impérativement** en règle vis à vis de la FCD et de la FFBSQ.

**Il appartient donc à chacun des responsables de club de veiller au strict respect de cette règle en s'assurant auprès des secrétariats respectifs de l'envoi des demandes de licences des participants.**

#### **9. DISPOSITIONS FINANCIÈRES**

La demande de remboursement des frais relatifs au déplacement et à l'hébergement des équipes est à adressée sous huitaine à La fédération, conformément à l'annexe III ci-jointe. **Aucun remboursement ne sera effectué postérieurement au 05 décembre juillet 2012.**

Cependant pour les parcours supérieurs à 500 km (1.000 km aller-retour) sur présentation des factures, la fédération prend en charge les frais d'hébergement dans la limite de 26,00 € par personne d'un repas de 13,00 € par personne et des petits déjeuners (intégralement) pendant la durée du trajet (une seule prise en compte)

Il est demandé aux participants, dans la mesure du possible, d'utiliser les moyens de transport de la défense mis à leur disposition pour rejoindre le lieu de la compétition. **Le transport collectif est privilégié.**

#### **10. ASSURANCES**

Cette manifestation est couverte par les conditions du contrat responsabilité civile, défense pénale et recours, ainsi que par le contrat d'assurance automobile souscrit par la fédération auprès de la GMF, si les véhicules sont inscrits sur le registre de sortie de véhicules du club d'appartenance **avant le départ.**

Pour les véhicules appartenant aux clubs, le contrat "flotte automobile" prévoit les garanties responsabilité civile, défense pénale et recours, vol, incendie, catastrophes naturelles, bris de glace, assurance du conducteur, assistance, attentats et actes de terrorisme et dommages tous accidents. Pour les véhicules de plus de 5 ans, la garantie dommage tous accidents ne s'applique pas ; les clubs pourront demander directement auprès de leur assureur, et à leur charge, des garanties différentielles.

## **11. SOUTIEN SANITAIRE**

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD (cf. titre II) et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais inférieurs (ou au plus égaux) à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique.

Ce soutien santé doit répondre aux conditions préconisées par :

- la réglementation de la fédération délégataire (FFBSQ) ;
- la réglementation de droit public ;
- l'autorité d'accueil ;
- le dirigeant de la ligue et/ou du club responsable de l'évènement sportif ou par le conseiller technique sportif national, en fonctions des possibilités locales et institutionnelles.

Les moyens mis en œuvre sur place dans le cadre de cette manifestation sportive sont les suivants :

- pharmacie "Premiers secours" ;
- défibrillateur automatique.

## **12. CHALLENGE DU FAIR-PLAY**

Cette compétition entre dans le cadre du challenge annexé au règlement particulier rappelé en référence.

## **13. LUTTE CONTRE LE DOPAGE**

En accord avec les directives du ministère chargé des sports, et conformément à la réglementation de la FCD, des contrôles antidopage peuvent être pratiqués au cours de la compétition.

## **14. DROIT A L'IMAGE**

Chaque participant renonce à son droit à l'image et autorise toutes publications comportant sa photo qui pourrait être prise pendant la manifestation aux fins d'illustrer les activités de la FCD.

## **15. SANCTIONS SPORTIVES**

Conformément au règlement de discipline de la FCD, les sanctions disciplinaires sont prononcées par les organismes disciplinaires suivants :

- Organisme de première instance : ligue
- Organisme d'appel : fédération

Ces organismes sont respectivement compétents pour les affaires suivantes :

- Infraction disciplinaire commise par un membre appartenant à la ligue, quel que soit le lieu de réalisation de l'infraction.
- Manifestations sportives régionales et nationales.

En cas d'évènement grave, le comité directeur de la FCD peut demander l'extension des sanctions à la Fédération française de bowling et de sports de quilles (FFBSQ).

## **16. MODIFICATION AU RÈGLEMENT**

La ligue Ile-de-France de la FCD étant l'organisatrice de ce championnat, elle se réserve le droit de modification du règlement, avant le début de cette compétition, en accord avec la fédération délégataire et le CTSN Bowling FCD.

## 17. LITIGES

Durant cette compétition, tout litige pouvant être réglé dans l'instant, sera traité par l'organisateur, le CTSN FCD, les arbitres et les parties prenantes et ce dans les domaines de leurs compétences.

En cas d'impossibilité de solution dans l'immédiat, une demande de réclamation sera alors rédigée conformément à la réglementation fédérale en vigueur.

## 18. RÉSULTATS ET COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A l'issue du championnat, les résultats détaillés sont remis aux représentants des clubs participants.

La ligue organisatrice, en concertation avec le CTSN, adresse :

- les informations sur le déroulement de la manifestation à la presse locale ;
- via [www.lafederationdefense.fr/faites-la-une](http://www.lafederationdefense.fr/faites-la-une), le **1<sup>er</sup> jour ouvré après la manifestation**, pour le site internet fédéral, un fichier document avec les résultats et, séparément, six photos en fichiers ".jpg" (compression moyenne), ainsi qu'un lien éventuel vers le site de l'organisation (cf. § "Instructions techniques") ;
- via [infonet@lafederationdefense.fr](mailto:infonet@lafederationdefense.fr), **dans les 15 jours**, un article d'une demi-page avec, en fichiers attachés, des photos (format d'origine ".jpeg" > 300 ko), mettant l'accent sur un aspect particulier de la manifestation (technique, logistique ou de convivialité, etc...) destiné à paraître dans « A armes égales ».

## 19. COMPTE-RENDU

A l'issue du championnat, le président de la ligue organisatrice adresse au président de la fédération des clubs de la défense le bilan financier accompagné des originaux des pièces justificatives.

Le conseiller technique sportif national adresse au président de la commission sportive et au bureau activités sportives, un compte rendu sur le déroulement de la compétition, ainsi que les résultats détaillés.

Le directeur général  
  
Pascal RAVEAU

### Destinataires :

- **Président(e)s des clubs/FCD** - courriel ou courrier
- **Présidents de ligues/FCD** - courriel
- **Conseillers techniques sportifs régionaux "Bowling"/FCD** - courriel (*sous couvert des présidents de ligue*)
- **FFBSQ** - courriel (*sous couvert du CTSN Bowling/FCD*)

### Copies à :

- **Président de la FCD** - courriel
- **Membres du comité directeur/FCD** - courriel
- **Président de la commission sportive/FCD** - courriel
- **Président de la commission médicale/FCD** - courriel
- **Conseiller technique sportif national "Bowling"/Fédération** - courriel
- **Bureau activités sportives/FCD** - courriel
- **Bureau finances/FCD** - courriel
- **Bureau comptabilité/FCD** - courriel
- **Assistante de direction chargée des structures fédérales et de la communication/FCD** - courriel
- **Bureau communication/ FCD** - courriel

**ANNEXE I  
BULLETIN D'ENGAGEMENT**

**20<sup>ème</sup> CHAMPIONNAT DE FRANCE DE BOWLING DE LA FCD  
les 03 et 04 novembre 2012 à RAMBOUILLET (78)**

**DATE LIMITE D'ENGAGEMENT : VENDREDI 12 OCTOBRE 2012**

**Attention : engagement limité aux 18 premières équipes inscrites**

Nom du club (intégralement) : .....

Adresse du club : .....

N° d'affiliation à la FCD : ...../...../.....

Personne à contacter pour le bowling : .....

Adresse : .....

Téléphone : / / / / / / / / / / / / / / / /

Fax : / / / / / / / / / / / / / / / /

Portable : / / / / / / / / / / / / / / / /

E-mail : .....@.....(important)

**Nota** : Afin d'éviter toute perte de temps lors de la compétition, nous vous demandons de bien vouloir inscrire la composition des équipes **dans l'ordre de jeu**.

Catégorie : Minime, Cadet, Junior, Senior, Vétéran.

Équipe 1

Nom (en lettres majuscules)	Prénom	Sexe	Catégorie	Licence FCD	Licence FFBSQ

Équipe 2

Nom (en lettres majuscules)	Prénom	Sexe	Catégorie	Licence FCD	Licence FFBSQ

Équipe 3 ou Individuel

Nom (en lettres majuscules)	Prénom	Sexe	Catégorie	Licence FCD	Licence FFBSQ

**Nota** : La compétition se déroulant en équipe de quatre, la priorité sera donnée aux équipes constituées. Les joueuses ou joueurs individuels seront placés en liste d'attente, afin de constituer **éventuellement** des équipes mixtes.

**ANNEXE I**  
**BULLETIN D'ENGAGEMENT (suite)**

**DATE LIMITE D'ENGAGEMENT : VENDREDI 12 OCTOBRE 2012**

**MONTANTS A RÉGLER PAR LE CLUB :**

⇒ **Droit d'engagement :**            **290 €** x \_\_\_\_\_ (nombre d'équipes) = \_\_\_\_\_ €

Ci-joint chèque n° \_\_\_\_\_ Banque \_\_\_\_\_ à l'ordre de la FCD

⇒ **Forfait accompagnateurs :** **100,00 €** x \_\_\_\_\_ (nombre accompagnateurs) = \_\_\_\_\_ €

(comprend 2 nuitées : 02-03 et 03-04 novembre + petits-déjeuners + repas de cohésion du samedi soir)

Ci-joint chèque n° \_\_\_\_\_ Banque \_\_\_\_\_ à l'ordre de la FCD

⇒ **Caution joueurs :**            **50,00 €** x \_\_\_\_\_ (nombre de joueurs) = \_\_\_\_\_ €

Ci-joint chèque n° \_\_\_\_\_ Banque \_\_\_\_\_ à l'ordre de la FCD

⇒ **Repas de cohésion (uniquement) :**

Accompagnateurs            **35,00 €** x \_\_\_\_\_ (nombre accompagnateurs) = \_\_\_\_\_ €

Ci-joint chèque n° \_\_\_\_\_ Banque \_\_\_\_\_ à l'ordre de la FCD

**TOTAL A RÉGLER :**              €

**Merci de veiller à faire des chèques séparés.**

DATE :

Nom et fonction du signataire :

**Destinataires :**

→ 1 exemplaire papier **impérativement** accompagné des différents règlements à :

FCSAD - Bureau activités sportives  
BP 83 - 92243 MALAKOFF Cedex

**Copies à (IMPÉRATIF) :**

→ **Mr Dominique LÉGÉ (CTSN Bowling)**

8, avenue du 8-Mai - 33520 BRUGES - Courriel : [dominiquelege@sfr.fr](mailto:dominiquelege@sfr.fr)

→ **Mr Christian LAIGNEAU (CTSR Ile-de-France Bowling)**

15, rue Marcel Cachin - 28500 LURAY - Courriel : [laigneau.christian@orange.fr](mailto:laigneau.christian@orange.fr)

→ **Ligue Ile-de-France de la FCD**

Base aérienne 107 - Route de Gizy - 78129 VILLACOUBLAY AIR - Courriel : [secretariat@fcsad-idf.com](mailto:secretariat@fcsad-idf.com)

→ **Ligue de la FCD dont relève le club**

**Les engagements des compétiteurs dont les licences FCD ne seraient pas à jour et/ou non accompagnés du montant de la participation (droits d'engagement, caution et, éventuellement, forfait accompagnateurs) seront automatiquement retournés à l'expéditeur sans être pris en considération.**

**ANNEXE II**  
**FICHE DE RENSEIGNEMENTS**

**20<sup>ème</sup> CHAMPIONNAT DE FRANCE DE BOWLING DE LA FCD**  
**les 03 et 04 novembre 2012 à RAMBOUILLET (78)**

**DATE LIMITE D'ENGAGEMENT : VENDREDI 12 OCTOBRE 2012**

**1 - HÉBERGEMENT**

Chambres souhaitées	Quantité chambre couple	Quantité chambre double	Quantité chambre triple
Nuit du 02 au 03 nov. 2012			
Nuit du 03 au 04 nov. 2012			

Les chambres seront réservées au nom du CSA, la répartition des chambres entre les joueurs est à la charge des responsables des clubs concernés.

**Aucune chambre ne sera attribuée hors réservation.**

**2 - BUFFET : Samedi 03 novembre 2012**

Nombre de repas compétiteurs :  Nombre de repas accompagnateurs :

**3 - BUFFET : Dimanche 04 novembre 2012**

Nombre de repas compétiteurs :  Nombre de repas accompagnateurs :

**4 - REPAS DE COHESION : Samedi 3 novembre 2012**

Nombre de repas compétiteurs :  Nombre de repas accompagnateurs :

**5 - TRANSPORT (à remplir avec soins)**

Moyen de déplacement (Train - Auto - Avion)	Lieu, date et heure de départ	Date et heure de retour	Véhicules
			Personnels ou Administratifs Marque-type Immatriculation

**Nota : Le transport entre la gare et le bowling n'est pas assuré par les organisateurs.**

**ANNEXE III**  
**REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT**

**20<sup>ème</sup> CHAMPIONNAT DE FRANCE DE BOWLING DE LA FCD**  
**les 03 et 04 novembre 2012 à RAMBOUILLET (78)**

**III.1. - TRANSPORT**

**III.2. - DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT**

## Annexe III.1. - TRANSPORT

### 20<sup>ème</sup> CHAMPIONNAT DE FRANCE DE BOWLING DE LA FCD - les 03 et 04 novembre 2012 à RAMBOUILLET (78)

Moyens de transport	Réglementation	Originaux des pièces justificatives
<b>Véhicule civil privé</b>	<p>Le déplacement par car privé ou voiture particulière ne peut être admis que si les conditions financières sont plus avantageuses que le billet SNCF en 2<sup>ème</sup> classe.</p> <p>Les clubs doivent produire un état comparatif faisant apparaître le gain du coût.</p>	<p>Facture de carburant et (éventuellement) tickets d'autoroute datés.</p> <p>Facture du transporteur (si déplacement en car privé)</p>
<b>Véhicule appartenant au club</b>	Remboursement des frais de carburant et de péage.	Facture de carburant et (éventuellement) tickets d'autoroute datés.
<b>Véhicule militaire</b>	Utilisation, dans la mesure du possible, du bon modèle 19. Sinon, remboursement des frais de carburant et de péage.	Facture de carburant et (éventuellement) tickets d'autoroute datés.
<b>Véhicule de location UCAR</b>	<p>Le déplacement par véhicule de location UCAR ne peut être admis que si :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les conditions financières sont plus avantageuses que le billet SNCF en 2<sup>ème</sup> classe,</li> <li>- une demande préalable est faite pour accord à La fédération (le formulaire peut être téléchargé sur le site de La fédération : <a href="http://www.lafederationdefense.fr">www.lafederationdefense.fr</a>),</li> <li>- les clubs doivent produire un état comparatif faisant apparaître le gain du coût.</li> </ul> <p>Remboursement des frais de location, de carburant et de péage.</p>	Facture de carburant + tickets d'autoroute datés.
<b>SNCF</b>	Remboursement sur la base du billet SNCF en 2 <sup>ème</sup> classe en tenant compte des réductions dont peuvent bénéficier les compétiteurs (militaires ou autres) ainsi que les billets sportifs ou collectifs dont peuvent bénéficier les équipes.	Billets SNCF Suppléments Réservations
<b>Avion</b>	Le déplacement en avion n'est pas admis pour les clubs de la métropole.	



**FRAIS DE TRANSPORT**

Date du transport	Factures (*)	Montant	Nombre de km parcourus

TOTAL FRAIS DE TRANSPORT :

**FRAIS D'HÉBERGEMENT EN COURS DE DÉPLACEMENT** (trajet supérieur à 1.000 km aller-retour)

Date du transport	Factures (*)	Montant	Observations

TOTAL FRAIS D'HÉBERGEMENT :

(\*) Seuls les originaux des factures seront pris en considération.

TOTAL À REMBOURSER:

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Nom et signature du président du club :

**NOTA : JOINDRE OBLIGATOIREMENT À CE BULLETIN LES ORIGINAUX DES JUSTIFICATIFS DE DÉPENSES.**

**DOCUMENT À RETOURNER DÈS LA FIN DE LA COMPÉTITION.  
AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ  
POSTÉRIEUREMENT AU 05 DÉCEMBRE 2012**

**Destinataire :**

FCSAD - Championnat de bowling 2012/2013  
B.P. 83  
92243 MALAKOFF Cedex